



Les acteurs du territoire s'engagent



La qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'améliore. Néanmoins, un nombre important de nos concitoyens restent exposés à un air dégradé impactant leur santé et l'environnement. La pollution atmosphérique est la troisième cause de mortalité, derrière le tabac et l'alcool ; 2 700 décès seraient évités si toutes les communes de la région s'alignaient sur les concentrations de polluants les plus faibles observées dans les communes équivalentes en matière de type d'urbanisation et de taille (Santé Publique France, 2016).

État, collectivités, acteurs économiques, associations et citoyens sont d'ores et déjà mobilisés. Mais aujourd'hui, l'urgence sanitaire et environnementale du territoire impose que l'ensemble des partenaires renforcent la dynamique engagée pour un air plus sain et agissent en synergie.

Ensemble, engageons-nous pour notre air !

Le droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé relève d'une responsabilité collective. Notre région est particulièrement concernée par une pollution liée aux particules fines, au dioxyde d'azote et à l'ozone, principalement émis par les transports et les activités économiques et domestiques.

C'est pourquoi, nous, acteurs du territoire, nous engageons à intensifier notre action dans ces domaines pour améliorer la qualité de l'air et à accroître nos ambitions.

Par la signature de cette charte, nous nous engageons à intégrer prioritairement la qualité de l'air dans nos stratégies de développement en vue de limiter l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air.

**Nous nous engageons notamment,
chacun dans nos domaines de compétences, à :**

Aménager nos territoires pour mieux respirer

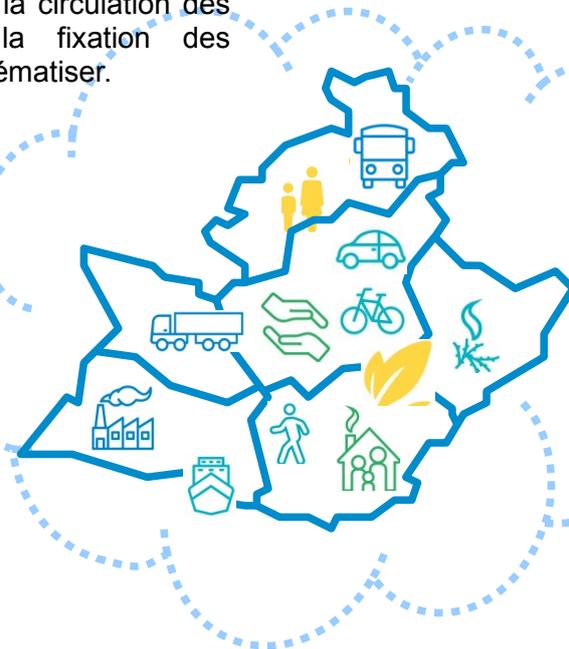
L'aménagement de nos territoires doit être repensé en prenant en compte les risques d'exposition des populations. La limitation de l'étalement urbain, la mixité des fonctions et des services dans les cœurs de ville ou encore le développement d'espaces ouverts végétalisés facilitant la circulation des masses d'air et la fixation des polluants sont à systématiser.

Développer des modes de déplacement moins impactants

Les transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes constituent une source importante de pollution. L'innovation doit être soutenue pour en réduire les impacts : évolution de la motorisation, dispositifs de filtration, électrification des navires à quai... Pour nos déplacements au quotidien, la voiture individuelle ne peut plus être le modèle de référence. Il est donc urgent de proposer des modes de déplacement alternatifs efficaces : transports en commun, co-voiturage et modes actifs.

Mieux gérer nos déchets verts

Leur brûlage, pourtant interdit, peut constituer localement une source importante de pollution. Le déploiement de filières de collecte et de traitement est une réponse adaptée à une gestion efficace et une valorisation de cette ressource ; il nécessite une action concertée de l'ensemble des acteurs de nos territoires.



Concilier développement économique et qualité de l'air

La prise en compte de l'environnement et des enjeux de qualité de l'air est déjà une réalité mais l'urgence sanitaire et environnementale sur nos territoires exige d'aller encore plus loin en accompagnant les acteurs économiques, industriels, gestionnaires de ports et d'aéroports, compagnies maritimes et aériennes, entrepreneurs, transporteurs routiers... vers un modèle de développement économique exemplaire, en favorisant notamment les initiatives à l'échelle des zones d'activités.

Accompagner l'évolution des pratiques

Les ambitions se heurtent parfois aux résistances individuelles et collectives. Afin d'accompagner l'évolution nécessaire de nos modes de vies et d'en appeler à la responsabilité de chacun, une communication adaptée sur les enjeux de santé et d'environnement et une sensibilisation aux comportements écoresponsables constituent le préalable indispensable vers des pratiques plus vertueuses.

Signature des partenaires